



J'ai une saisie sur mon salaire

Par **jeloja**, le **25/07/2010** à **08:57**

Bonjour,
je suis saisie sur mon salaire, et cela me prive de mes primes (vacances, Noël, jours fériés, etc.).
Je voudrais savoir si il existe une solution pour payer ce que je dois, directement à l'huissier qui a mon dossier.
merci de votre réponse.

Par **jeetendra**, le **25/07/2010** à **11:16**

Bonjour, à ce stade, il faut vous régler la somme directement à votre créancier (gardez une trace écrite, courrier recommandé avec accusé de réception), lui demandez qu'il fasse une main-levée de la mesure de saisie que son représentant l'huissier de justice diligentera à votre rencontre, main-levée qui sera ensuite notifiée à l'employeur par lettre recommandée avec accusé de réception, par contre attention aux frais de l'huissier, bon dimanche à vous.